L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
NO. 81, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une insertion par carré d'une langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les négocians et personnes tenant comptoirs de détail, 96; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, 96; les agens pour navires, bateaux à vapeur, 96; les agens pour marchandises, bateaux et barques à voiles, 96; les agens pour navires, bateaux et barques à rames, 96; les agens de commerce faisant la commission, 960. Ces abonnemens ne paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré de chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention, les avis de vente de propriétés immobiliers, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES sur les affaires d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui accompagnent de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux égarés ou égarés &c. &c. seront payés en rouge d'après le tarif ordinaire pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne paraîtront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette règle.

AUCUNE ANNONCE ne sera publiée, à moins que la prix le l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THEATRES et autres entrées ouvertes pour l'amusement public, seront insérées pour la durée de nouvelles annonces, pendant la saison des plaines pour $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

ARRANGEMENT DETE
POUR BAYOU ROUGE.—Port Hudson
Bayou Sarah et Thnce—Le steamboat
BRILLANT, partira de la Nouvelle Orléans tous les lundis et vendredis à 10 heures du matin, à son retour il partira du Bayou Sarah tous les lundis à 10 heures du matin, et arrivera à la Nouvelle Orléans les lundis et Nouvelles dans la matinée. Il fera un passage, s'adresser à bord au capitaine STETSON & AVERY, ou à
HAWTHORN & WOODS, au chantier.

Les voyageurs du dimanche 1ee, le Brillant partira pas plus tard à la cloche du Bayou Sarah. 28 juin

POUR LA BALIZE, EMBOUCHURE DU MISSISSIPI, (Passage de Pilotage ordinaire.)

Le soussigné ayant pris charge et ayé entièrement le steamboat bon marcheur TEAL, au cidevant Ontario, informe ses amis et le public en général qu'il continuera ses voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et la Balize, et qu'il fera tout son possible pour mériter la confiance et la patronage qu'il a reçu jusqu'à présent. Pour tout ce qui regarde le fret ou le passage, s'adresser à bord ou à
PRIMTLEY & BEIN,
9 juin 19, Ville Levée

LIGNE DE LA NOUVELLE ORLEANS ET NEW YORK.

Navire FRANKFORT, capitaine J. G. Russell.
" ST MARY, " R. W. Foster.
" AUBURN, " N. P. Darley
" TRENTON, " S. S. Bennett
" FAIRFIELD, " J. L. Wilson.

Tous ces navires sont de premiere classe, doublés et chevillés en cuivre, tirant peu d'eau et solidement construits expressément pour le commerce. Leurs arrangements ne peuvent être surpassés en commodité, ils sont commandés par des hommes d'expérience.

Ces navires seront toujours remorqués à la vapeur en montant et en descendant le fleuve.

Pour fret ou passage, s'adresser à
J. W. STANTON & Co, 38, Poydras
9 juin

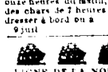

W. W. WIGGINS, capitaine

PAQUEBOT REGULIERS ENTRE LA
NOUVELLE ORLEANS & BOSTON.
LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & co.

Pour partir de la Nouvelle-Orléans toutes les dix jours

Navire Kentucky 800 tonneaux, capitaine J. L. Rogers
" St. Louis, 700 " H. D. Wilson
Barque Bashaw, 400 " Frey Howes
" Sutton, 300 " F. A. Boswell
" Natchez, 300 " J. B. Lindsay

Tous ces navires sont de la première classe et doublés en cuivre, ils sont construits pour le commerce, ils partiront régulièrement à leurs époques fixes, et les passagers, jusqu'ici connus pour être excellents, le seront par les hommes d'expérience et qui ont des attentions pour leurs passagers. Les rafraîchissemens seront toujours pourvus en abondance et de la meilleure qualité.

Les tasses sont sollicitent respectueusement le patronage public.

Pour fret ou passage s'adresser à
HARROD & DARLING,
17 nov rue de la Commune.

☞ AGENT POUR LES PASSAGERS qui desirent faire des traversées régulières sont à la Chambre sont à leur disposition pour tous les ports de la Grande Bretagne, de l'Irlande, les Etats-Unis et le Canada. Les navires de première classe, arrangements avec MM. Sherlock & Cie de Liverpool, connus pour être exigeants, sont à leur disposition. Ils ne seront à aucune époque, refusés aux passages les moins chers, mais ils ne pourront fournir tous les passages les moins chers, mais ils ne pourront fournir tous les passages les moins chers aussi promptement qu'ils auraient été autrefois. Les navires à bord desquels